

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FCC
Société pluri-professionnelle d'exercice sous forme de société
d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 469 185 euros
Siège social : 117 Rue Nationale, 59700 MARCQ-EN0-BAROEUL
394 711 188 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'an 2026, le 7 juillet, à 9 heures,

Les associés de la Société FCC, Société pluri-professionnelle d'exercice sous forme de société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 469.185 euros, divisé en 31.279 actions de 15 euros de valeur nominale chacune (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, réunie extraordinairement, sur convocation verbale du Président, tous les associés étant présents ou régulièrement représentés.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau de l'assemblée permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 31.279 actions sur les 31.279 composant le capital social. Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bastien LEGRAND, Président.

La société EFFICIENCE AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés reconnaissent expressément que les documents suivants ont été mis à leur disposition préalablement à la présente assemblée générale et se déclarent, dans la mesure où ils sont tous présents ou représentés, remplis de l'intégralité de leurs droits au titre de la convocation à la présente assemblée générale.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et mise à jour corrélative de l'article 21 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année au lieu du 31 août. En conséquence, l'exercice social ouvert le 1^{er} septembre 2025 sera clos le 30 septembre 2026 et aura une durée exceptionnelle de 13 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 21 des statuts de la manière suivante :

Article 21 - Exercice social

"Chaque exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les associés.

Monsieur Jean-Adrien AUBRUN



Monsieur Maxime CIARLETTA



Madame Bénédicte FROMONT



Monsieur Jérémie MALLEVAEY



Monsieur Philippe MAILLET



Monsieur Louis MAERTENS



Maître Lina WILLIATTE



Maître Benjamin TESSIER



Monsieur Bastien LEGRAND,
Agissant pour son propre compte et en sa qualité de Président de la Société
FLANDRE COMPTABILITE HOLDING

